

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

  
**DECRET n° 95-35 du 2 Février 1995**  
Portant nomination de commissaires du Gouvernement,  
Préfets des Régions

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française.

En Conseil des Ministres ;

**DECRETE :**

Article Premier : Sont nommés commissaires du Gouvernement, Préfets des Régions :

Médecin- Colonel (François) TCHICHELLE,	Région du Kouilou
M. (Jean Pierre) OUVANGUIGA	Région du Niari
M. (Charles) NGOUTO MOUKOLO	Région de la Lékoumou
M. Maurice NIATY MOUAMBA	Région de la Bouenza
M. (Sébastien) DIAMBOUANA	Région du Pool
M. (Gustave) ABA-GANDZION	Région des Plateaux
Colonel (Jean Michel) EBAKA	Région de la Cuvette

Colonel (André) LECKONZA

Région de la Cuvette Ouest

Général (Paul) MBOT

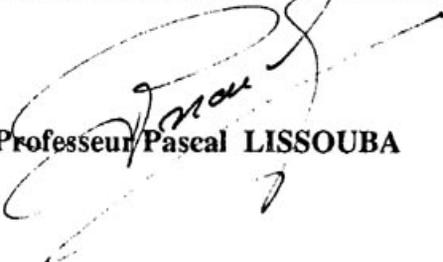
Région de la Sangha

M. (Louis) ZATONGA

Région de la Likouala

Article 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'arrêté, susvisé, n° 942 du 23 mars 1954 ~~et inséré~~ au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 2 février 1995

  
Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

ly